

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUIN 2015**

Délibération
n° 2015.06. 83.B

**Acquisition d'une
centrifugeuse pour la
station d'épuration
d'Angoulême
Frégeneuil :
lancement d'un
marché**

LE DIX HUIT JUIN DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 juin 2015**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06. 83.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION
/ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**ACQUISITION D'UNE CENTRIFUGEUSE POUR LA STATION D'EPURATION
D'ANGOULEME FREGENEUIL : LANCEMENT D'UN MARCHÉ**

Dans le cadre de la modernisation des équipements de la station d'épuration d'Angoulême-Frégeneuil et par anticipation du futur raccordement des effluents en provenance du secteur de Gond Pontouvre, il est nécessaire de remplacer les deux centrifugeuses à boues, datant de 1996, par un équipement neuf et plus performant.

Il est donc proposé de lancer un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ce matériel.

L'acquisition de ces centrifugeuses sera échelonné en deux temps. C'est pourquoi il est nécessaire de découper le marché en deux tranches de la manière suivante :

- Tranche ferme : acquisition d'une première centrifugeuse dont le montant est estimé à 250 000 € HT.
- Tranche conditionnelle : acquisition d'une seconde centrifugeuse dont le montant est estimé à 250 000€ HT.

La procédure à mettre en oeuvre est l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 26 I 1°, 33, 40 III 2°, 56 à 59 et 72 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 2 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3ème Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle,

D'IMPUTER la dépense au budget Assainissement, article 21562.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24 juin 2015

Affiché le :

24 juin 2015